



# ***Audit des critères pour la stratégie d'attribution par pays des projets d'aide bilatérale au développement***

Direction du développement et de la  
coopération du DFAE



## **Impressum**

<b>Adresse de commande</b>	Contrôle fédéral des finances (CDF)
<b>Bestelladresse</b>	Monbijoustrasse 45, CH - 3003 Berne
<b>Indirizzo di ordinazione</b>	<a href="http://www.cdf.admin.ch">http://www.cdf.admin.ch</a>
<b>Order address</b>	
<b>Numéro de commande</b>	1.16290.202.00074.005
<b>Bestellnummer</b>	
<b>Numero di ordinazione</b>	
<b>Order number</b>	
<b>Complément d'informations</b>	E-Mail: <a href="mailto:info@efk.admin.ch">info@efk.admin.ch</a>
<b>Zusätzliche Informationen</b>	Tél. +41 58 463 11 11
<b>Informazioni complementari</b>	
<b>Additional information</b>	
<b>Texte original</b>	Français
<b>Originaltext</b>	Französisch
<b>Testo originale</b>	Francese
<b>Original text</b>	French
<b>Résumé</b>	Français (« L'essentiel en bref »)
<b>Zusammenfassung</b>	Deutsch (« Das Wesentliche in Kürze »)
<b>Riassunto</b>	Italiano (« L'essenziale in breve »)
<b>Summary</b>	English (« Key facts »)
<b>Reproduction</b>	Autorisée (merci de mentionner la source)
<b>Abdruck</b>	Gestattet (mit Quellenvermerk)
<b>Riproduzione</b>	Autorizzata (indicare la fonte)
<b>Reproduction</b>	Authorized (please mention the source)

## **Audit des critères pour la stratégie d'attribution par pays des projets d'aide bilatérale au développement**

### **Direction du développement et de la coopération**

#### **L'essentiel en bref**

---

L'aide bilatérale au développement est l'un des instruments de la stratégie suisse en matière de coopération internationale. Une partie de cette aide se traduit par des programmes nationaux et régionaux de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Le tout représente un montant de 2613 millions de francs pour la période 2017–2020.

La DDC a défini des priorités thématiques et géographiques pour permettre un engagement efficace de ses moyens. Il en découle une concentration des programmes sur 10 thématiques et sur 21 pays et régions prioritaires. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a critiqué la Suisse pour le nombre élevé de pays bénéficiaires de cette aide.

#### **L'application de critères précis réduit le nombre de pays et devrait être documenté**

Le Message sur la coopération internationale 2017–2020 présente désormais des critères plus précis pour l'engagement dans les pays et régions prioritaires. Pour la première fois, il existe également des critères de sortie. La DDC n'a toutefois pas démontré explicitement le choix des pays et régions retenus selon les critères formulés dans le Message. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) recommande de le faire à l'avenir.

La DDC a déjà réduit le nombre de pays bénéficiaires en 2017. Neuf pays précédemment inclus dans des régions prioritaires ont ainsi été retirés pour la période 2017–2020. Parmi les pays restant, certains ne remplissent plus la majorité des critères d'engagement (Nicaragua, Bolivie, Cuba et Mongolie) et d'autres remplissent, du moins partiellement, les critères de sortie (Kenya, Bolivie et Mongolie). Ils ont toutefois été maintenus pour des raisons de continuité dans l'action d'aide. Pour ces pays, la DDC doit thématiser leur éventuelle sortie lors de l'élaboration de la prochaine stratégie pays correspondante, d'ici à l'élaboration du prochain message. S'agissant des pays inclus dans une région prioritaire (Kenya, Nicaragua), les contextes régionaux devront être considérés.

#### **Les budgets annuels ne permettent pas l'engagement intégral du crédit-cadre**

Du fait du décalage temporel entre l'engagement contractuel et les versements effectifs, 1075 millions du crédit-cadre 2013–2016 pour les programmes nationaux et régionaux seront dépensés sur la période suivante. Ces versements sont soumis aux limitations budgétaires annuelles. Il s'ensuit que la DDC ne peut pas engager le crédit-cadre dans son intégralité sans prêter la réalisation du crédit-cadre suivant. Le montant qui ne peut pas être ainsi engagé pour les programmes nationaux et régionaux s'élève à 125 millions pour la période 2013–2016.

Enfin, l'activité de reporting est très développée au sein de la DDC. Elle est en mesure de rapporter à différents niveaux géographiques et thématiques. Toutefois, ces rapports ne se basent pas encore sur des données standardisées. Afin de faciliter le processus de reporting, la DDC a défini 40 indicateurs de référence, à récolter sur chaque projet concerné dès 2017.



## **Prüfung der Kriterien der Zuteilungsstrategie von bilateralen Entwicklungshilfeprojekten an einzelne Länder Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit**

### **Das Wesentliche in Kürze**

---

Die bilaterale Entwicklungshilfe ist eines der Instrumente der Schweizer Strategie im Bereich der internationalen Zusammenarbeit. Ein Teil dieser Hilfe fliesst in nationale und regionale Programme der Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit (DEZA). Für den Zeitraum 2017–2020 werden Mittel in Höhe von 2613 Millionen Franken dafür aufgewendet.

Die DEZA hat thematische und geografische Schwerpunkte definiert, um ihre Mittel möglichst effizient zu verpflichten. Daraus ergibt sich eine Fokussierung der Programme auf 10 Themen und 21 Schwerpunktländer und -regionen. Die Organisation für Entwicklung und Zusammenarbeit (OECD) hat ihrerseits die Schweiz für die grosse Anzahl an Ländern kritisiert, auf die sich diese Mittel verteilen.

### **Die Anwendung präziser Kriterien verringert die Anzahl Empfängerstaaten und sollte dokumentiert werden**

Die Botschaft über die internationale Zusammenarbeit der Schweiz 2017–2020 zeigt nun präziser auf, nach welchen Kriterien sich das Engagement der Schweiz in den Schwerpunktländern und -regionen richtet. Erstmals werden auch Ausschlusskriterien definiert. Die DEZA legt allerdings nicht explizit dar, nach welchen in der Botschaft genannten Kriterien sie die Länder und Regionen ausgewählt hat. Die Eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) empfiehlt ihr, dies in Zukunft zu tun.

Die DEZA hat die Anzahl Empfängerstaaten bereits 2017 reduziert. Neun Staaten, die bisher zu den Schwerpunktländern gehörten, wurden in der Periode 2017–2020 nicht mehr berücksichtigt. Von den übrigen Staaten erfüllen gewisse mehrheitlich nicht die Kriterien für ein Engagement (Nicaragua, Bolivien, Kuba und Mongolei), andere entsprechen, zumindest teilweise, den Ausschlusskriterien (Kenia, Bolivien und Mongolei). Um die Kontinuität der Hilfsaktion zu gewährleisten, wurden sie dennoch im Programm belassen. Die DEZA muss bei der Ausarbeitung der nächsten Länderstrategie, d. h. bis zur Erstellung der nächsten Botschaft, eine allfällige Beendigung der Zusammenarbeit mit diesen Staaten zur Diskussion stellen. Liegen diese Staaten in einer Schwerpunktregion (Kenia, Nicaragua), muss den regionalen Verhältnissen Rechnung getragen werden.

### **Jährliche Budgets verunmöglichen vollumfängliche Verpflichtung des Rahmenkredits**

Wegen der zeitlichen Verzögerung zwischen der vertraglichen Verpflichtung und den tatsächlichen Auszahlungen werden 1075 Millionen vom Rahmenkredit 2013–2016 für die nationalen und regionalen Programme in der darauffolgenden Periode ausgegeben. Diese Zahlungen unterstehen den jährlichen Haushaltsbeschränkungen. Daraus resultiert, dass die DEZA den Rahmenvertrag nicht vollständig verpflichten kann, ohne die Umsetzung des nächsten Rahmenvertrags zu beeinträchtigen. Die aus diesem Grund nicht eingesetzten Mittel für die nationalen und regionalen Programme in der Periode 2013–2016 belaufen sich auf 125 Millionen.



Schliesslich weist die DEZA ein ausgeprägtes Berichtswesen auf. Sie ist in der Lage, Berichte verschiedener geografischer und thematischer Prägung zu erstellen, die allerdings noch nicht auf standardisierten Daten beruhen. Zur Vereinfachung des Reportings hat die DEZA 40 Referenzindikatoren definiert, die ab 2017 für jedes Projekt erhoben werden müssen.

### **Originaltext in Französisch**



## **Verifica dei criteri della strategia di attribuzione di progetti bilaterali di aiuto allo sviluppo per singolo Paese**

### **Direzione dello sviluppo e della cooperazione**

#### **L'essenziale in breve**

---

L'aiuto bilaterale allo sviluppo è uno degli strumenti della strategia svizzera in materia di cooperazione internazionale. Una parte dell'aiuto si traduce in programmi nazionali e regionali della Direzione dello sviluppo e della cooperazione (DSC), per cui nel periodo 2017–2020 vengono impiegati fondi pari a 2613 milioni di franchi.

La DSC ha definito delle priorità tematiche e geografiche per permettere un impiego efficace delle sue risorse. Ne deriva una concentrazione dei programmi su 10 tematiche in 21 Paesi e regioni prioritari. Da parte sua, l'Organizzazione per la cooperazione e lo sviluppo economico (OCSE) ha criticato la Svizzera per il numero elevato di Paesi che beneficiano di questo aiuto.

#### **L'applicazione di criteri precisi riduce il numero di Paesi e dovrebbe essere documentata**

Il messaggio del 17 febbraio 2016 concernente la cooperazione internazionale 2017–2020 presenta dei criteri più precisi alla base dell'impegno nei Paesi e nelle regioni prioritari. Per la prima volta sono stati definiti anche dei criteri d'uscita. La DSC non ha tuttavia indicato esplicitamente quali criteri formulati nel messaggio ha utilizzato per scegliere i Paesi e le regioni. Il Controllo federale delle finanze (CDF) raccomanda di farlo in futuro.

La DSC ha ridotto il numero dei Paesi beneficiari già nel 2017. Nove Stati precedentemente inclusi tra i Paesi prioritari non sono più stati considerati per il periodo 2017–2020. Degli altri Paesi alcuni non soddisfano più la maggioranza dei criteri alla base dell'impegno (Nicaragua, Bolivia, Cuba e Mongolia), mentre altri soddisfano, almeno parzialmente, quelli d'uscita (Kenya, Bolivia e Mongolia). Per garantire la continuità dell'aiuto sono stati tuttavia mantenuti nel programma. Nell'elaborazione della prossima strategia per Paese, ossia entro la redazione del prossimo messaggio, la DSC dovrà tematizzare l'eventuale uscita di questi Paesi. Trattandosi di Paesi di una regione prioritaria (Kenya, Nicaragua), dovranno essere considerati i contesti regionali.

#### **I preventivi annui non permettono di impiegare integralmente il credito quadro**

A causa del differimento temporale tra l'obbligo contrattuale e il versamento effettivo, 1075 milioni del credito quadro 2013–2016 per i programmi nazionali e regionali saranno spesi nel periodo successivo. Questi versamenti dipendono dalle limitazioni annue imposte dal preventivo. Ne consegue che l'attribuzione del credito quadro successivo potrebbe essere compromessa se la DSC non può impiegare integralmente il credito quadro. Per il periodo 2013–2016 l'importo non impiegato per i programmi nazionali e regionali ammonta a 125 milioni.

Infine, la reportistica è molto utilizzata all'interno della DSC. Essa è in grado di redigere rapporti relativi a diversi temi e aree geografiche, che tuttavia non si basano ancora su dati standardizzati. Per facilitare la procedura di redazione la DSC ha definito 40 indicatori di riferimento, che dal 2017 devono essere rilevati per ogni progetto.

#### **Testo originale in francese**

## **Audit of criteria for the country-specific allocation strategy of bilateral development assistance projects**

### **Swiss Agency for Development and Cooperation**

#### **Key facts**

---

Bilateral development assistance is one of the instruments in Switzerland's international cooperation strategy. Part of this assistance takes the form of national and regional programmes of the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC). The total amount for the period from 2017 to 2020 is CHF 2,613 million.

The SDC has defined thematic and geographical priorities to enable its resources to be used effectively. This results in programme concentration on 10 themes and on 21 priority countries and regions. The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), for its part, criticised Switzerland on account of the high number of countries receiving this aid.

#### **Applying precise criteria reduces the number of countries and should be documented**

The dispatch on international cooperation for 2017 to 2020 now presents more precise criteria for involvement in the priority countries and regions. For the first time, there are also exit criteria. However, the SDC has not explicitly shown its choice of countries and regions chosen according to the criteria set out in the dispatch. The Swiss Federal Audit Office (SFAO) recommends doing so in the future.

The SDC already reduced the number of beneficiary countries in 2017. Nine countries which had previously been included in the priority regions were thus withdrawn for the period from 2017 to 2020. Among the remaining countries, some no longer meet the majority of the involvement criteria (Nicaragua, Bolivia, Cuba and Mongolia) and others at least partially meet the exit criteria (Kenya, Bolivia and Mongolia). However, they have been retained for reasons of continuity in assistance work. For these countries, the SDC must bring up their possible exit for discussion when the next corresponding country strategy is formulated before the next dispatch is prepared. In the case of the countries included in a priority region (Kenya and Nicaragua), the regional backdrop must be considered.

#### **The annual budgets do not allow the integral commitment of the credit facility**

Because of the time lag between the contractual commitment and the actual payments, CHF 1075 million from the 2013 to 2016 credit facility for national and regional programmes will be spent during the following period. These payments are subject to annual budgetary constraints. As a result, the SDC cannot commit the credit facility in its entirety without endangering the implementation of the subsequent credit facility. The sum which cannot be committed in this way for national and regional programmes amounts to CHF 125 million for the period from 2013 to 2016.

Finally, reporting is highly developed in the SDC and relates to different geographical and thematic levels. However, these reports are not yet based on standardised data. In order to facilitate the reporting process, the SDC has defined 40 reference indicators to be gathered from each project concerned from 2017.

**Original text in French**



## Prise de position générale de la DDC

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) remercie le Contrôle fédéral des Finances (CdF) pour un rapport clairement rédigé, qui reflète bien dans l'ensemble les processus d'attribution des fonds aux différents pays et projets. L'équipe en charge de cet audit a fait un effort apprécié pour comprendre le fonctionnement de l'institution, alors qu'elle n'avait jusqu'à présent pas eu l'occasion de se pencher sur la DDC.

La DDC exprime sa satisfaction que le CdF semble tirer une impression générale positive de la définition et de l'application des critères pour l'attribution des fonds de la coopération bilatérale. Elle salue l'initiative de l'élaboration du tableau présenté en annexe 5, qui illustre comment les critères inscrits dans le Message 2017–2020 pour s'engager dans ou se retirer d'un pays prioritaire sont remplis pour les 21 pays ou régions d'intervention de la Coopération Sud. Ce tableau peut être repris par la DDC et maintenu à jour pour servir de base à des décisions futures d'engagement ou de retrait, tout en étant conscient qu'une telle décision (engagement / retrait) est aussi souvent motivée par des considérations politiques.

Lors de l'élaboration du Message 2017–2020, c'est à l'initiative de la DDC que ces critères ont été définis, et il y a eu un souci de continuité dans les programmes en cours qui justifie que la DDC n'ait pas explicitement passé en revue les pays/régions d'intervention pour vérifier comment les critères s'appliquaient aux pays prioritaires. L'analyse du tableau en annexe montre toutefois que les pays prioritaires remplissent la majorité des critères d'engagement. Pour certains cas mentionnés dans le rapport (Bolivie, Mongolie, Kenya, Cuba, Nicaragua), une réflexion est en cours sur le futur de l'aide au-delà de la stratégie en cours de préparation (Bolivie, Mongolie). Le Kenya fait partie d'un programme régional et n'est pas prioritaire en tant que tel; c'est une base indispensable pour le programme régional dans la Corne de l'Afrique. Une réflexion à envisager est celle de définir des critères de poursuite d'un programme de coopération dans un pays prioritaire, qui seraient complémentaires à ceux d'engagement et de retrait énoncés dans le Message 2017–2020. Cela permettrait d'expliquer pourquoi, d'un crédit-cadre au suivant, des pays sont maintenus comme prioritaires ou s'il faut envisager une autre forme de coopération.

Le CdF a relevé à juste titre le problème de la différence entre les montants inscrits dans les crédits cadres et les budgets annuels effectivement mis à disposition de la DDC, qui sont inférieurs et qui empêchent la DDC de pleinement mettre en œuvre les Messages approuvés par le Parlement. Ce point pourrait être thématiqué avec l'Administration fédérale des finances.

La DDC a de longue date mis en place des systèmes de suivi et d'information sur ses activités, dans un souci de gestion active (Steuerung) d'une part et de reddition des comptes d'autre part. Elle a décidé d'introduire des indicateurs de référence agrégés pour être en mesure de mieux rapporter à un niveau global sur les résultats dans des domaines prioritaires, en étant consciente que ces indicateurs agrégés ne recouvrent pas l'ensemble des résultats atteints.

Les remarques faites à la page 14 sur la structure du rapport annuel sont pertinentes et il est prévu d'adapter cette structure pour la rendre plus pratique. La Section Assurance de Qualité est responsable de ce processus.



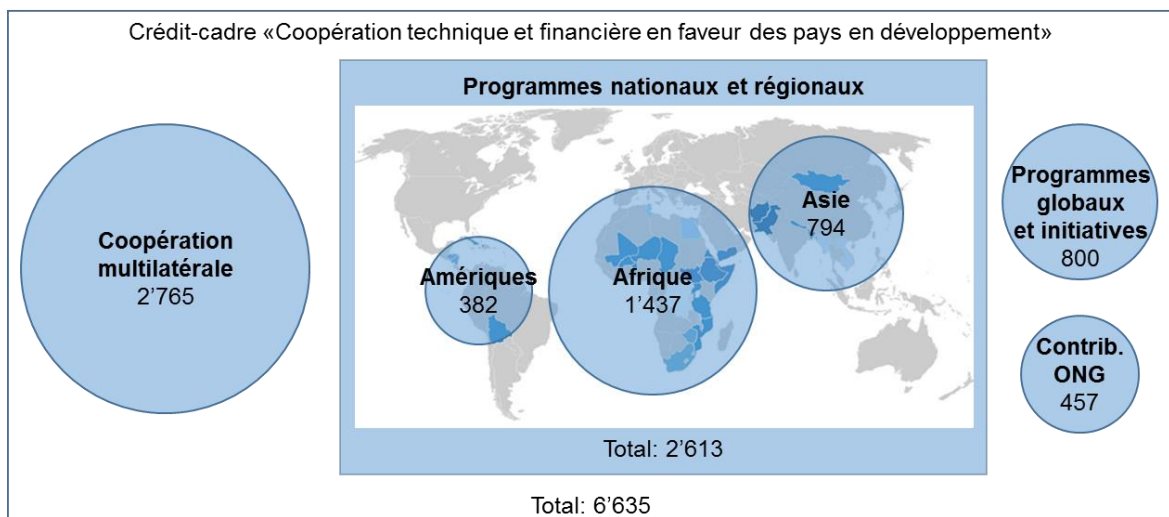
## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Mission et déroulement de l'audit</b>	<b>10</b>
1.1	Contexte	10
1.2	Objectifs et questions d'audit	11
1.3	Etendue de l'audit et principes	11
1.4	Documentation et entretiens	12
<b>2</b>	<b>Des critères explicites dans le Message 2017–2020</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>L'application des nouveaux critères réduit le nombre de pays prioritaires</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>Les priorités thématiques sont prises en considération dans les stratégies pays</b>	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Les budgets annuels ne permettent pas l'engagement intégral du crédit-cadre</b>	<b>17</b>
<b>6</b>	<b>Les reportings seront davantage harmonisés</b>	<b>18</b>
<b>7</b>	<b>Entretien final</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe 1: Bases légales et autres documents de référence</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe 2: Abréviations, glossaire et priorité des recommandations du CDF</b>	<b>21</b>
	<b>Annexe 3: Priorités géographiques 2013–2016 et 2017–2020</b>	<b>22</b>
	<b>Annexe 4: Priorités thématiques 2017–2020</b>	<b>23</b>
	<b>Annexe 5: Vérification par le CDF de l'application des critères</b>	<b>24</b>

## 1 Mission et déroulement de l'audit

### 1.1 Contexte

Le Message sur la coopération internationale 2017–2020 présente les orientations stratégiques proposées par le Conseil fédéral et les instruments pour mettre en œuvre son engagement à réduire la pauvreté et les risques globaux<sup>1</sup>. Ce Message a été approuvé par les Chambres fédérales lors de sa session d'automne 2016. Il se compose de cinq crédits-cadre pour un total de 11,1 milliards de francs. Parmi eux, un montant de 6,6 milliards est alloué à la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour la Coopération technique et financière en faveur des pays en développement. Par ce biais, la DDC contribue aux objectifs de développement durable (ODD) compris dans l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Une part de ce montant est dédiée à la coopération bilatérale, au moyen de programmes nationaux et régionaux (2613 millions), de programmes globaux et initiatives (800 millions) et de contributions de programmes à des organisations non gouvernementales (ONG) suisses (457 millions). L'autre part est dévolue à la coopération multilatérale, au travers d'institutions financières internationales, d'organisations de l'ONU et de fonds et de réseaux globaux, pour quelque 2765 millions.



*Illustration 1 : Répartition du crédit-cadre 2017–2020 pour la Coopération technique et financière en faveur des pays en développement, en millions de francs (source : chiffres selon Message, graphique CDF).*

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a reproché à la Suisse la multiplicité des pays au bénéfice de son aide au développement et lui a recommandé de concentrer cette aide<sup>2</sup>. La Confédération semble cependant préférer maintenir un grand réseau de pays bénéficiaires de l'aide, notamment pour des raisons diplomatiques.

<sup>1</sup> Art. 54, al. 2 de la Constitution fédérale et Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

<sup>2</sup> « Examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement Suisse 2013 », par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, 2014

Pour permettre un engagement efficace de ses moyens, la DDC a défini des priorités thématiques et géographiques. Il en découle une concentration des programmes régionaux et nationaux sur 21 pays et régions prioritaires (voir Annexe 3) et 10 thématiques (voir Annexe 4). Au total, ces programmes financent environ 800 projets en 2016. En moyenne, un projet s'échelonne entre différentes phases de 3 à 4 ans chacune, pour une durée totale de 10 à 15 ans. Le coût annuel moyen d'un projet est de l'ordre du million de francs.

## **1.2 Objectifs et questions d'audit**

L'examen du Contrôle fédéral des finances (CDF) a pour objectif d'auditer la définition et l'application des critères servant à sélectionner les pays et régions prioritaires pouvant bénéficier de l'aide bilatérale de la DDC. Le présent audit se focalise sur les programmes nationaux et régionaux. La sélection et le suivi des projets en soi ne font pas l'objet du présent audit.

Pour répondre à l'objectif d'audit, les questions principales suivantes ont été traitées :

*La détermination des critères est-elle opportune ?*

- Les critères intègrent-ils les bons paramètres ?
- Les critères sont-ils suffisamment précis ?
- Les critères sont-ils cohérents avec la stratégie globale et les autres efforts de la coopération internationale ?

*Les critères sont-ils appliqués de manière adéquate dans le processus de sélection des pays et régions ?*

- Les critères sont-ils appliqués de manière systématique ?
- Les décisions sont-elles dûment motivées et documentées ?
- Les pays et régions retenus dans le Message 2017–2020 respectent-ils les critères définis ?
- L'évolution des pays et régions au fil des Messages est-elle cohérente ?

*La répartition des moyens financiers entre les pays et régions est-elle opportune ?*

- Comment les moyens financiers sont-ils répartis entre les pays et régions, et au sein des régions ?
- Comment sont combinés les différents critères et priorités dans la répartition des moyens ?

*Le monitoring et le reporting des résultats de l'aide bilatérale est-il adapté pour élaborer le prochain Message de la coopération internationale ?*

- Sous quelle forme s'effectuent le monitoring et le reporting des résultats ?
- L'atteinte des objectifs peut-elle être évaluée de manière fiable ?
- Quelle a été l'influence du monitoring de la période 2013–2016 lors de l'élaboration du Message 2017–2020 ?

## **1.3 Etendue de l'audit et principes**

L'audit a eu lieu pour l'essentiel entre août et septembre 2016. Il a été exécuté par Patrick Wegmann (responsable d'audit) et Alain Crevoiserat (expert en révision). Il a consisté en des interviews et l'analyse de documents relevant des domaines concernés.



## 1.4 Documentation et entretiens

Des entretiens ont été menés avec diverses personnes actives au sein de la DDC. Les informations et la documentation requises ont été fournies sans restriction par les personnes contactées et ont fait l'objet d'une analyse circonstanciée. Le CDF remercie l'ensemble des personnes impliquées dans cet audit pour leur disponibilité et leur bonne collaboration.

## 2 Des critères explicites dans le Message 2017–2020

Le Message 2017–2020 définit des critères précis servant à la sélection des pays et régions prioritaires. Dans les Messages précédents, les critères d'acceptation des pays n'étaient pas autant explicites et les critères de désengagement d'un pays n'étaient pas mentionnés.

Ces critères ont été définis par la DDC puis approuvés par la Commission consultative de la coopération au développement<sup>3</sup>, avant de figurer dans le Message. Ils doivent servir à orienter l'action de la DDC vers les pays demandeurs les plus pauvres, avec des contextes fragiles et dans lesquels les conditions permettant un travail de coopération sont réunies, comme la légitimité politique, la garantie de l'état de droit, le dialogue politique avec la Suisse, ou des effets systémiques possibles grâce à l'action de la DDC.

La DDC peut se retrouver sur un terrain d'action commun avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les programmes de la DDC et le SECO visent à intervenir de manière complémentaire dans un même pays, en fonction du contexte de chaque région. La DDC fournira de l'aide humanitaire ou de la coopération technique et financière, tandis que le SECO développera des mesures de politique économique et commerciale. Les deux offices ont constitué un comité de coordination et s'informent mutuellement de manière proactive sur leurs programmes respectifs. Le risque de chevauchement est ainsi très limité grâce aux stratégies conjointes.

Le Message mentionne sept critères d'engagement (voir tableau 1 ci-dessous). Les pays ou les régions qui en remplissent une majorité sont éligibles en tant que pays ou régions prioritaires. Certaines problématiques visées par l'aide bilatérale de la DDC dépassent les limites territoriales d'un pays et nécessitent une approche transfrontalière. Dans ces cas-là, la DDC définit une région prioritaire qui englobe plusieurs pays bénéficiaires, ou des parties d'entre eux. Par exemple, la région des Grands Lacs couvre le Burundi et le Rwanda, ainsi que la zone du Kivu dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Une approche régionale est également déterminée en présence d'organisations régionales.

---

<sup>3</sup> Au sein de cette commission sont représentés les groupes parlementaires, les ONG, l'économie privée, les médias et les universités.

### **Critères d'engagement dans les pays et régions prioritaires**

Pour que la coopération suisse s'engage dans un nouveau pays ou une nouvelle région, la majorité des critères suivants doivent être remplis:

- le pays présente un taux élevé de pauvreté dans ses différentes formes ;
- le pays est considéré comme fragile ;
- le pays est prêt au dialogue et à la réforme de ses politiques publiques ;
- le pays se situe en Afrique ou au Moyen-Orient ;
- la coopération revêt pour la Suisse un intérêt au titre à la fois de la politique extérieure et de la politique de développement ;
- la coopération sur un thème particulier permet d'exercer une influence ciblée de portée globale sur la politique internationale et de participer à la négociation de règles valables au niveau mondial ;
- il y a une présence limitée d'autres bailleurs de fonds.

*Tableau 1 : Liste des critères d'engagement dans les pays et régions prioritaires (source : Message 2017–2020)*

Certains critères peuvent être évalués sans ambiguïté, comme par exemple le critère de situation géographique en Afrique ou au Moyen-Orient. D'autres sont rendus objectifs au moyen d'indicateurs établis par des organisations internationales reconnues, comme la liste des pays les moins avancés de l'ONU (taux de pauvreté), le diagramme de VENN de l'OCDE représentant les Etats et économies classés par groupes de fragilité (contexte fragile), ou encore les statistiques de l'OCDE sur l'aide publique au développement (présence de bailleurs<sup>4</sup>). Les critères restants reposent sur une évaluation de la DDC (ouverture au dialogue et à la réforme, intérêt pour la Suisse, influence ciblée).

Pour la première fois, le Message mentionne également des critères de sortie d'un pays (voir tableau 2 ci-dessous). Lorsqu'un pays remplit cumulativement les quatre premiers critères ou lorsqu'il n'a plus de demande pour du soutien (cinquième critère), la DDC lance la réflexion sur une potentielle sortie de ce pays, en tenant compte de la dimension politique très sensible d'un tel désengagement et des débats parlementaires qu'elle occasionne.

---

<sup>4</sup> Les autres bailleurs sont d'autres pays et des organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les banques de développement.



### **Critères de sortie d'un pays ou d'une région prioritaire**

Pour sortir d'un pays, il faut que le pays concerné présente les caractéristiques suivantes:

- le pays dispose de ressources propres et de capacités suffisantes ;
- le pays met en œuvre des politiques solides de réduction de la pauvreté et affiche des améliorations constantes de son Index de Développement Humain ;
- la gouvernance est relativement stable ; et
- les investissements publics facilitent des investissements privés ; ou
- le pays n'a plus de demande pour le soutien de la coopération suisse.

*Tableau 2 : Liste des critères de sortie d'un pays ou d'une région prioritaire (source : Message 2017–2020)*

Là aussi, les critères sont rendus objectifs, dans la mesure du possible, au moyen d'indicateurs établis par des organisations internationales reconnues, comme le classement des pays selon l'ONU (ressources propres) ou le rapport du PNUD sur le développement humain (politique de réduction de la pauvreté et amélioration de l'indice de développement humain). Les critères restant font l'objet d'une évaluation de la DDC (gouvernance, investissements publics). Le dernier critère (plus de demande) peut être objectif (le pays l'annonce clairement, comme l'a fait l'Inde, sortie en 2012), ou plutôt subjectif (par ex. le pays sollicite de l'aide, mais uniquement ciblée dans des domaines spécifiques favorables au gouvernement).

Dans l'ensemble, les critères forment un ensemble homogène permettant à la DDC d'orienter son action, tout en laissant une marge d'interprétation nécessaire dans le contexte diplomatique international. Ils permettent à l'aide bilatérale de s'inscrire de manière cohérente dans la stratégie générale de l'aide au développement. L'action de la DDC peut aussi s'adapter plus facilement à l'évolution du contexte géopolitique international. Par exemple, la situation de la Syrie en 2016 nécessite avant tout de l'aide humanitaire, mais le Message 2017–2020 prévoit déjà une future intervention sous forme d'aide bilatérale lorsque le conflit armé aura pris fin.

La souplesse des critères permet de garantir une continuité de l'aide au développement par rapport aux précédents Messages. Une action dans un pays n'entraîne des effets systémiques que dans la durée. Les projets se déroulent habituellement en plusieurs phases étalées sur une durée totale de 10 à 15 ans. La réalité du terrain induit donc une certaine inertie dans la liste des pays et régions prioritaires. Des mutations trop fréquentes dans cette liste nuiraient à l'efficacité de l'action. Ainsi, le Message 2017–2020 prévoit l'ajout ou le retrait d'au maximum deux ou trois pays ou régions durant cette période.

### **3 L'application des nouveaux critères réduit le nombre de pays prioritaires**

L'OCDE a recommandé à la Suisse de concentrer son aide au développement<sup>5</sup>. La définition de pays prioritaires va dans ce sens. La concentration sur certains pays induit une certaine rigidité dans la liberté d'action de la DDC. Cela est compensé par les programmes globaux qui ont la liberté d'entreprendre des projets également dans des pays non prioritaires.

Un contexte de limitation budgétaire accentue la question d'une sortie de pays. La DDC peut choisir de réduire proportionnellement les moyens alloués à chaque pays, au risque de descendre au-dessous d'un seuil de masse critique, ou de sortir complètement d'un ou plusieurs pays.

Les pays qui ne sont plus prioritaires continuent de bénéficier de l'aide au développement dans une moindre mesure, car les projets qui ont été approuvés dans le cadre du précédent crédit-cadre sont en principe menés à leur terme. Une interruption de projet ferait perdre l'investissement déjà consenti sur ce projet. Par exemple, Madagascar et le Bhoutan ne sont plus des pays prioritaires depuis fin 2007, mais des dépenses y ont encore été effectuées jusqu'en 2016.

En 2017, la DDC a réduit le nombre de priorités géographiques (voir Annexe 3). Bien que la notion de régions prioritaires puisse compliquer quelque peu la comparaison entre les périodes, le nombre de pays bénéficiaires a globalement diminué. Neuf pays précédemment inclus dans des régions prioritaires ont été retirés de la liste pour la période 2017–2020 (Afrique du Sud, Djibouti, Érythrée, Libye, Maroc, Soudan, Soudan du Sud, Vietnam, Yémen). La Syrie a été nouvellement inscrite, à titre éventuel compte tenu de la guerre civile.

La DDC n'a pas démontré au CDF explicitement comment les pays prioritaires retenus dans le Message 2017–2020 répondent aux critères d'engagement. Le CDF a établi, en collaboration avec la DDC, un tableau récapitulatif afin de vérifier si les pays prioritaires remplissent bien ces critères (voir Annexe 5).

Il ressort de ce tableau que certains pays ne remplissent pas la majorité des critères d'engagement définis dans le Message 2017–2020. Ils ne devraient donc plus être considérés comme des pays prioritaires (Bolivie, Cuba et Mongolie) ou des pays intégrés dans une région prioritaire (Nicaragua). Toutefois, pour des raisons de continuité dans l'action d'aide au développement, ils ont été maintenus dans la liste des pays et régions prioritaires. Dans une telle situation, la DDC analyse ces critères d'engagement lors des réflexions sur la poursuite de la coopération dans un pays, dans le cadre de la mise à jour de la stratégie pays.

Quelques pays remplissent les critères de sortie, certains du moins partiellement, et apparaissent donc comme des candidats à une sortie (Kenya, Bolivie et Mongolie). Dans une telle situation, il s'agit pour la DDC de thématiser ces cas lors de l'élaboration des prochaines stratégies pays respectives. Une telle décision pourrait alors aboutir lors de l'adoption du prochain Message.

Le Kenya présente la situation particulière de remplir en même temps une majorité des critères d'entrée et quatre des cinq critères de sortie. Cette situation s'explique par le contexte spécifique à la région qui empêche une analyse trop ciblée. Le Kenya est affecté par la situation générale dans la Corne de l'Afrique et sert de « base arrière » aux programmes de la DDC dans cette région. Ses

---

<sup>5</sup> Voir chapitre 1.1.



opérations sont dirigées depuis le bureau de coopération de Nairobi (Kenya), mais s'orientent en particulier vers les camps de réfugiés éthiopiens et somaliens sur le territoire kényan.

*Recommandation 1 (priorité 2):*

*Le CDF recommande à la DDC d'établir un outil de pilotage visant à démontrer et suivre l'évolution du respect des critères par les pays bénéficiaires de l'aide au développement.*

Prise de position de la DDC :

La DDC accepte cette recommandation et instruira la Division responsable de l'Evaluation et du Controlling (E+C) de proposer à cet effet un point additionnel dans le format du Rapport de gestion (Steuerungsbericht) du Message 2017–2020, partie B « Gestion stratégique ». Ce point appréciera dans quelle mesure les pays prioritaires continuent de satisfaire aux critères d'engagement/ de maintien ou s'ils remplissent les critères de retrait, tout en gardant à l'esprit qu'une décision de retrait d'un pays dépend également de considérations d'ordre politique. En cas de décision de retrait d'un pays, ceci devrait entraîner une réflexion sur l'orientation des projets au-delà du terme de la Stratégie de coopération en cours.

Bien que l'audit n'ait porté que sur les pays couverts par le Crédit Sud, ce suivi devrait également s'étendre aux pays d'Europe de l'Est, pour lesquels des critères de sélection et de retrait ont également été définis.

L'expérience a en effet montré que le retrait d'un pays est un processus qui s'étale sur plusieurs années pour garantir que les résultats atteints soient durables et que la responsabilité de la poursuite des activités soit transférée de manière planifiée aux acteurs locaux. Des activités peuvent donc être financées au-delà de la fin d'une stratégie de coopération et du moment où un pays n'est plus considéré comme prioritaire pour la DDC.

#### **4 Les stratégies pays tiennent compte des priorités thématiques**

Pour chaque pays prioritaire, la DDC effectue une analyse régulière de la stratégie pays. L'élaboration de cette stratégie fait l'objet d'un processus bien développé. Tous les quatre ans au moins, la stratégie est remise en question et fait l'objet d'une première analyse succincte (note préliminaire). Une fois l'orientation stratégique approuvée par la Direction, une réflexion plus approfondie est menée et aboutit à la rédaction d'une note conceptuelle. Cette note est discutée au sein du Comité des questions politiques puis validée par la Direction. Sur cette base, la stratégie pays est élaborée. Le CDF a pu assister à une séance du Comité des questions politiques durant laquelle une note conceptuelle a été discutée et validée. La démarche est menée de manière structurée et professionnelle. Les responsables des différents domaines concernés au sein de la DDC et de la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) participent activement à la réflexion afin d'aboutir à une stratégie aussi complète et cohérente que possible.



Les priorités thématiques sont prises en considération au travers des stratégies pays et la coordination entre les programmes globaux et les programmes régionaux est assurée par un comité de pilotage commun. Cela garantit une cohérence entre les priorités géographiques et les priorités thématiques, ainsi qu'une continuité dans l'action de la DDC.

La concentration de l'aide au développement, recommandée par l'OCDE<sup>6</sup>, concerne aussi les orientations thématiques. Le Message 2017–2020 définit dix thèmes (voir Annexe 4) et se focalise sur ceux dans lesquels la Suisse excelle et peut se profiler en tant qu'expert. Au niveau de chaque pays ou région prioritaire, la concentration thématique a été accentuée. Le Message 2017–2020 exige désormais qu'au moins 90 % des moyens financiers soient consacrés à trois thèmes, dont au moins un thème qui réponde à un défi global.

## **5 Les budgets annuels ne permettent pas l'engagement intégral du crédit-cadre**

Un crédit-cadre de 2613 millions de francs est alloué aux programmes nationaux et régionaux pour la période 2017–2020 (voir illustration 1). La répartition de cette enveloppe s'effectue d'abord entre les cinq divisions de la Coopération Sud<sup>7</sup>, en tenant compte de la répartition entre les continents fixés dans le Message<sup>8</sup>. Au sein des divisions, la répartition entre les pays et les régions s'effectue par le chef de division, qui s'appuie sur les stratégies pays ou régions. Ces stratégies sont approuvées par la Direction et l'ordre de grandeur par pays y est fixé. L'engagement annuel moyen s'élève à 25 millions pour un pays prioritaire et 35 millions pour une région prioritaire<sup>9</sup>. La sélection des projets dans chaque pays s'effectue ensuite en fonction des moyens financiers à disposition. Dans les régions prioritaires, la répartition entre les pays au sein de la région n'est pas décisive. Une approche régionale y est adoptée pour la sélection des projets.

Il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel envers le partenaire (affectation du crédit-cadre défini dans le Message) et les versements effectifs (utilisation des budgets annuels de dépenses). Par exemple, pour un projet autorisé en 2015 (et donc imputé au crédit d'engagement 2013–2016), les dépenses effectives peuvent s'échelonner de 2015 à 2018. Selon les plans de paiement de la DDC, 1075 millions ont été engagés dans le cadre du crédit 2013–2016 et ne seront dépensés qu'à partir de 2017. Les dépenses de la période 2017–2020 sont donc déjà en grande partie réservées pour les projets autorisés en lien avec le crédit-cadre 2013–2016.

Du fait de ce décalage temporel, un pays qui n'est plus considéré comme prioritaire peut continuer à toucher de l'aide bilatérale durant plusieurs années après la décision de désengagement. Ainsi, 82 % du total des dépenses effectives pour les programmes nationaux et régionaux durant la période 2013–2016 ont concerné des pays et régions prioritaires, le solde étant affecté à d'autres pays et régions (dont le Bhoutan et Madagascar).

---

<sup>6</sup> Voir chapitre 1.1.

<sup>7</sup> Afrique occidentale, AAENP (Afrique australe, Afrique de l'Est et du Nord, Territoire palestinien occupé), Asie de l'Est, Asie du Sud et Amérique latine et Caraïbes.

<sup>8</sup> Pour 2017–2020 : Afrique subsaharienne 50 %, Afrique du Nord et Moyen-Orient 5 %, Asie 30 %, Amérique latine et Caraïbes 15 %.

<sup>9</sup> Un maximum de 50 millions par région prioritaire est fixé dans le Message 2017–2020.



Les paiements sont soumis aux décisions parlementaires d'adoption des budgets annuels de la Confédération qui subissent des restrictions budgétaires. Faute de crédits annuels de dépenses suffisants par rapport aux crédits d'engagement, la DDC ne peut pas engager le crédit-cadre dans son intégralité sans préteriter la réalisation du crédit-cadre suivant. Ainsi, pour la période 2013–2016, un montant de 125 millions<sup>10</sup> ne pourra pas être engagé, ce qui représente 4,5 % du crédit-cadre de 2768 millions consacré aux programmes nationaux et régionaux.

Si un projet ne peut pas être réalisé selon le calendrier prévu, il y a un risque que le budget annuel de dépenses ne puisse être utilisé complètement. Afin de limiter ce risque, chaque bureau de coopération garde de bons projets en attente pour qu'un éventuel budget inexploité puisse rapidement leur être attribué. Si un pays n'a pas suffisamment de projets à ce moment-là, le même raisonnement est appliqué entre les différents pays au sein d'une même division, voire, plus rarement, entre les divisions.

## **6 Les reportings seront davantage harmonisés**

L'activité de reporting est très développée au sein de la DDC, qui produit des rapports à une multitude d'échelons et à des fréquences diverses. Ils peuvent être destinés à un public interne ou externe.

Il existe ainsi un rapport pour chaque projet, un rapport annuel par la représentation locale de chaque pays ou région (par ex. « Grands Lacs, rapport annuel 2015 »), un programme annuel par division qui inclut des informations sur la période écoulée (par ex. «Abteilung Ost- und südliches Afrika, Jahresprogramm 2016»), un programme annuel pour la coopération régionale («Direktionsbereich Regionale Zusammenarbeit, Jahresprogramm 2016»), un tableau de bord trimestriel à la Direction sur les activités de la DDC («Steuerungsbericht»), un tableau de bord par division à l'attention du Conseil fédéral («Instrument zur politischen Steuerung, Umsetzung der Botschaft Internationale Zusammenarbeit 2013–2016»), un rapport annuel pour la DDC (« La coopération internationale de la Suisse, rapport annuel 2015 »), un rapport rétrospectif consacré chaque année à un thème particulier (par ex. « Rapport sur l'efficacité 2015, la coopération suisse au développement dans le domaine de la santé 2000–2013 ») et, enfin, un rapport tous les quatre ans pour présenter les résultats de la coopération internationale dans son ensemble (« La DDC en action, rapport sur les résultats du Message 2013–2016 »).

La structure des rapports annuels par pays est standardisée. Cependant, les bureaux de coopération sont libres d'en décider le contenu en fonction des informations dont ils disposent pour la stratégie pays et des thèmes prioritaires de la stratégie de coopération. Ces rapports contiennent des indicateurs très disparates et beaucoup d'informations détaillées. De plus, les rapports contiennent certains doublons entre leurs différents chapitres. Une standardisation du contenu des rapports serait donc souhaitable.

Différents indicateurs sont utilisés d'un type de rapport à un autre. Il n'existe pas de base de données standardisée de ces indicateurs. La compilation des informations nécessaires à la rédaction des rapports au niveau consolidé supérieur est donc longue et fastidieuse, en particulier pour les

---

<sup>10</sup> Selon l'état à fin août 2016 du suivi des engagements 2013–2016.

éléments qualitatifs. La section Evaluation et Controlling ne peut pas toujours aller chercher les informations directement elle-même dans les bases de données, mais dépend des divisions pour les obtenir. Les possibilités offertes par le système SAP (en particulier les « Data Sheets ») pourraient être mieux exploitées en ce qui concerne les éléments quantitatifs.

Toute activité de reporting implique inévitablement une charge administrative, non seulement pour la section Evaluation et Controlling, mais également pour d'autres unités d'organisation et pour les bureaux de coopération, au détriment de leur activité opérationnelle. Le temps consacré aux activités de reporting ne peut pas être évalué, car la DDC n'utilise pas de système de saisie du temps. De plus, la DDC recourt régulièrement à des consultants externes pour récolter les données, ce qui occasionne des coûts additionnels.

Afin de faciliter le processus de reporting, la Direction de la DDC a validé en septembre 2016 la définition de 40 indicateurs de référence pour le monitoring de la mise en œuvre du Message 2017–2020. Leur récolte au niveau de chaque projet concerné débutera en 2017. Les Data Sheets SAP seront adaptées au nouveau Message 2017–2020. Cette définition d'indicateurs standardisés selon une approche top-down doit permettre à la DDC de mieux utiliser les informations récoltées à tous les niveaux et de communiquer de manière globale sur l'atteinte des ODD. Le CDF n'émet donc pas de recommandation à ce sujet et encourage la DDC à poursuivre ce développement.

Le rapport sur les résultats du Message 2013–2016 ne peut pas servir à l'élaboration du Message 2017–2020. Comme la rédaction d'un tel document débute environ deux ans avant sa mise en œuvre, les résultats définitifs du Message précédent ne sont pas encore connus. Ainsi, le Message 2017–2020 a été rédigé et soumis en consultation interne auprès des offices en 2015, puis approuvé par le Conseil fédéral en février 2016. Par contre, le processus continu de monitoring et de reporting sur les projets et sur les stratégies garantit de disposer des dernières informations possibles au moment des travaux de rédaction.

## **7 Entretien final**

Les résultats de la révision ont été discutés le 3 avril 2017. Les personnes suivantes ont pris part à l'entretien : le directeur de la DDC, le chef de l'état-major de direction, le chef de domaine de la coopération sud et son suppléant, le suppléant au chef de domaine de la coopération globale, le chef de l'audit interne du DFAE, ainsi que du côté du CDF, le responsable de mandat 2 et le responsable d'audit. Le CDF remercie l'ensemble des personnes impliquées dans cet audit pour leur disponibilité et leur bonne collaboration. Il rappelle qu'il appartient à la direction de la DDC de contrôler la mise en œuvre des recommandations.



## **Annexe 1: Bases légales et autres documents de référence**

Constitution fédérale (RS 101)

Loi sur le Contrôle des finances (LCF, RS 614.0)

Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0)

Message du Conseil fédéral du 15 février 2012 concernant la coopération internationale 2013–2016 (n° 12.029)

Message du Conseil fédéral du 17 février 2016 sur la coopération internationale 2017–2020 (n° 16.022)

Examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement Suisse 2013, par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, 2014

## **Annexe 2: Abréviations, glossaire et priorité des recommandations du CDF**

### **Abréviations**

CAD	Comité d'aide au développement
CDF	Contrôle fédéral des finances
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie

### **Glossaire**

Message	Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale, crédit-cadre relatif à la coopération technique et à l'aide financière en faveur des pays en développement
---------	--

### **Priorité des recommandations du CDF:**

Le CDF priorise ses recommandations en se fondant sur des risques définis (1 = élevés, 2 = moyens, 3 = faibles). Comme risques, on peut citer par exemple les cas de projets non-rentables, d'infractions contre la légalité ou la régularité, de responsabilité et de dommages de réputation. Les effets et la probabilité de survenance sont ainsi considérés. Cette appréciation se fonde sur les objets d'audit spécifiques (relatif) et non sur l'importance pour l'ensemble de l'administration fédérale (absolu).

### Annexe 3: Priorités géographiques 2013–2016 et 2017–2020

Continent	Région / pays	Pays inclus dans la région	2013–2016	2017–2020
Afrique sub-saharienne	Bénin		●	●
	Burkina Faso		●	●
	Mali		●	●
	Mozambique		●	●
	Niger		●	●
	Tanzanie		●	●
	Tchad		●	●
	Afrique australe:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Afrique du Sud</li> <li>● Lesotho</li> <li>● Malawi</li> <li>● Swaziland</li> <li>● Zambie</li> <li>● Zimbabwe</li> </ul>	●	●
	Corne de l’Afrique:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Djibouti</li> <li>● Erythrée</li> <li>● Ethiopie</li> <li>● Kenya</li> <li>● Somalie</li> <li>● Soudan</li> <li>● Soudan du Sud</li> <li>● Yémen</li> </ul>	●	●
	Grands Lacs:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Burundi</li> <li>● Kivu (Est RDC)</li> <li>● Rwanda</li> </ul>	●	●
Afrique du Nord et Moyen-Orient	Palestine		❖	
	Afrique du Nord et Moyen-Orient:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Egypte</li> <li>● Libye</li> <li>● Maroc</li> <li>● Syrie (évent.)</li> <li>● Tunisie</li> <li>● Territoire palestinien occupé</li> </ul>	●	●
Amérique latine et Caraïbes	Bolivie		●	●
	Cuba		●	●
	Haïti		●	●
	Amérique centrale:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Honduras</li> <li>● Nicaragua</li> </ul>	●	●
Asie	Bangladesh		●	●
	Mongolie		●	●
	Myanmar			◆
	Népal		●	●
	Hindou Kouch:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Afghanistan</li> <li>● Pakistan</li> </ul>	●	●
	Mékong:	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cambodge</li> <li>● Laos</li> <li>● Myanmar</li> <li>● Vietnam</li> </ul>	●	●
				◆
			●	
			●	

Légende :

- Pays prioritaire ou inclus dans une région prioritaire
- ❖ Pays prioritaire en 2013–2016, intégré dans une région prioritaire en 2017–2020
- ◆ Pays inclus dans une région prioritaire en 2013–2016, devenu un pays prioritaire en 2017–2020

Source : Messages 2013–2016 et 2017–2020, compilation CDF

#### **Annexe 4: Priorités thématiques 2017–2020**

##### **Thèmes liés aux défis globaux :**

- Changement climatique et environnement
- Sécurité alimentaire et nutrition
- Eau
- Migration
- Santé

##### **Thèmes liés aux défis spécifiques des pays en développement :**

- Education de base et formation professionnelle
- Emploi et développement économique
- Développement de la paix, prévention des conflits et promotion des droits de l'homme

##### **Thèmes sectoriels et transversaux (doivent être intégrés dans tous les programmes) :**

- Genre
- Gouvernance

*Source : Message 2017–2020*

## Annexe 5: Vérification par le CDF de l'application des critères

Pays / région	Critères pour l'engagement							Critères pour la sortie				
	Taux élevé pauvreté	Pays fragile	Ouvert au dialogue	En Afrique ou M.-Orient	Intérêt pour la Suisse	Influence ciblée	Présence bailleurs limitée	Ressources propres	Politique réduc. pauvreté	Gouvernance stable	Investiss. privés facilités	Plus de demande
Grands Lacs:												
• Rwanda	●	●		●	●	•	●		●	•	●	•
• Burundi	●	●	•	●	●	•	●					
• Kivu (Est RDC)	●	●	•	●	●	•	●					
Afrique australe <sup>11</sup>	●	●	●	●	●	●	●					
Tanzanie			●	●	●	●	●			●		
Mozambique	●	●	●	●	●	●	●					
Niger	●	●	●	●	●		●					
Mali	●	●	●	●	●		●					
Corne de l'Afrique:												
• Ethiopie	●	●		●	●	●	●	●	●	•	●	
• Kenya		●		●	●	●	●					
• Somalie	●	●		●	●		●					
Burkina Faso	●	●	●	●	●		●			•		
Tchad	●	●	•	●	●					•		
Bénin	●	●	●	●	●		●			●	•	
Afr. Nord et M.-O.:												
• Tunisie			●	●	●		•	●	●		•	
• Egypte			•	●	●		•	●	●			
• Syrie (évent.)		●		●	●							
• Territoire palest.		●	●	●	●							
Amérique centrale:												
• Nicaragua			•		●		•		●	•		
• Honduras		●	●		●		•		●	•		
Bolivie			●		●		●	●	●	•	•	
Cuba			•		●		●	●	●	•		
Haïti	●	●			●		•					
Mékong:												
• Cambodge	●	●	●		●	●	●			•		
• Laos		●	•		●		●		●	•		
Hindou Kouch:												
• Afghanistan	●	●	•		●		•					
• Pakistan		●	•		●		•	●		•	●	
Népal	●	●	●		●		●					
Bangladesh	●	●	●		●		•					
Mongolie			●		●		●	●	●	•	●	
Myanmar	●	●	●		●						●	

Légende: ● = critère rempli / • = critère partiellement rempli

Source : CDF, en collaboration avec la DDC

<sup>11</sup> La DDC adopte une approche transfrontalière dans cette région. Une analyse par pays n'est pas appropriée.